



Renseignement révision jugement de divorce

Par **Cline1980**, le **22/01/2013** à **15:42**

Bonjour à tous,

Je poste le cas d'un ami qui pose problème, je ne m'y connais pas du tout en matière de divorce et je suis un peu perdue.

Il a divorcé cette année, le jugement est de décembre.

Je pense qu'il a voulu être conciliant avec la mère de ses 3 enfants et a dit amen à tout lors de la procédure, alors que son ex-femme est plus dans une logique de combat.

Il se retrouve dans une situation financière catastrophique lui devant une grosse prestation compensatoire, la moitié de la maison, les pensions alimentaires des 3 enfants alors que deux d'entre eux sont en CDI.

Je n'arrive pas à croire qu'on lui ait demandé autant, car il a un bon salaire mais pour pouvoir payer tout ce qu'il doit après étude par un conseiller financier il doit s'endetter pour 24 ans!

Je souhaiterais savoir s'il y a moyen de réviser les sommes qu'il doit devant un juge à part l'appel, au regard de sa situation. Quels sont les recours qui s'offrent à lui? (En excluant tout accord amiable avec sa femme car elle refuse tout contact)

Merci

Par **cocotte1003**, le **22/01/2013** à **17:27**

Bonjour, la pension alimentaire des enfants peut être révisée à tout moment si leurs situations changent. Il faut ressaisir le JAF. Par contre la pension compensatoire est plus difficile à faire réviser. Prenez bien le temps d'obtenir toutes les pièces justifiant la demande (contrat de travail...) car les juges n'aiment pas la multiplication des jugements, cordialement